



4-01-2024

DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 16 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-quatre le 16 janvier, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 12 janvier 2024

Présents : Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME

Absents excusés : Jean LESQUIR (pouvoir à Didier CHAMBON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : signature convention superstrat

M le Maire rappelle le projet de création « Murmuration(s) » de la Compagnie Les Toiles Cirées ci-après détaillé a été sélectionné par SUPERSTRAT dans le cadre de ses missions d'accompagnement et de soutien à la création et a été proposé à la COMMUNE pour un accueil en résidence :

La COMMUNE et SUPERSTRAT s'engagent à apporter leur soutien à la Compagnie Les Toiles cirées pour création du spectacle ci-dessus mentionné, sous la forme d'un accueil en résidence du 1er au 11 février 2024 à Saint-Georges-Haute-Ville.

Dans ce cadre, une restitution publique du travail création en cours sera organisée le samedi 10 février 2024 à 14h.

La présente convention précise les obligations des parties, ainsi que les dispositions d'usage des lieux, les modalités d'accueil, de communication et d'accompagnement à la création.

M le Maire demande au conseil de :

- Approuver cette convention

- Autoriser le Maire à signer cette convention

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve cette convention
- Autorise le Maire à signer cette convention

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 18 /01/2024

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 18/01/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240116-delb4cm1-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2024

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Commune de Saint-Georges-Haute-Ville, séance du conseil municipal du 16/01/2024